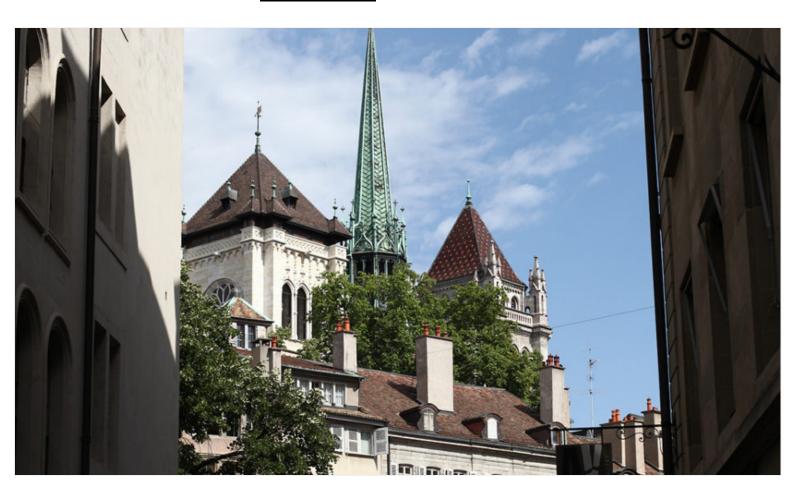
RELIGIONS

«Nos Eglises vont se retrouver sans aucun dynamisme»

Sur fond de tensions budgétaires empêchant l'adoption de projets numériques, la nouvelle clé de répartition des contributions ecclésiales à la Conférence des Eglises réformées romandes a été votée samedi dernier par son AG.

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024 <u>LUCAS VUILLEUMIER</u> PROTESTINFO



eglises protestantes «Nos Eglises vont se retrouver sans aucun dynamisme», a lâché samedi dernier Christian Miaz, vice-président sortant du Conseil exécutif de la Conférence des Eglises réformées romandes (CER). Réunis à l'occasion de leur Assemblée générale, les délégués de la CER, issus des six Eglises membres, ont à nouveau évoqué leur avenir sous l'angle financier. Un débat tendu, surtout au moment d'aborder le changement, prévu à l'ordre du jour, de la clé de répartition financière. En effet, ce nouveau calcul devrait prochainement rebattre les cartes des contributions respectives des Eglises au budget de la CER, qui comprend la gestion de l'Office protestant de formation (OPF), l'Office protestant des éditions chrétiennes (OPEC) et l'Office protestant de médias (OPM).

Selon la nouvelle mouture soumise au vote des délégués par le Conseil exécutif, la contribution de chaque Eglise à la CER ne devrait plus être définie par leur masse salariale, trop complexe à déterminer précisé-ment. La nouvelle clé de répartition s'appuie sur celle de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS), la faîtière réformée. D'après ce modèle, les Eglises s'acquitteront d'une «contribution fixe selon le nombre de voix statutaires». La condition d'un «plafond fixé à 60% pour l'Eglise réformée vaudoise» a également été proposée, «car selon le calcul de l'EERS, les Vaudois seraient contraints de contribuer à 67%, ce qui est trop élevé», a précisé Christian Miaz. Ce qui a été accepté par l'AG.

Plus d'innovation?

Si le budget 2025 a été approuvé samedi dernier sans baisse substantielle par rapport à celui de 2024, le plan d'économies prévu pour la période 2026-2028 voté en mars 2024 a refait surface dans les débats. Ce dernier n'étant toujours pas élaboré, des inquiétudes ont été exprimées par certains délégués. «La nouvelle clé de répartition, qui pourra causer des soucis financiers aux Eglises les plus impactées, doit être appliquée à la condition que la baisse budgétaire soit réelle», a martelé Michel Blanc. Le conseiller synodal vaudois a donc proposé un amendement liant la mise en œuvre de la clé de répartition à la réalisation des économies attendues, ce qui a été accepté.

Ainsi, en vue d'une baisse linéaire de budget pour les années à venir, deux propositions que s'apprêtait à faire le Conseil exécutif n'ont même pas été présentées par Christian Miaz, qui a préféré y renoncer au vu de la teneur des débats. Il s'agissait d'une subvention visant à un renforcement de la «Mission web» qu'accomplit déjà la pasteure Carolina Costa pour le compte de l'Eglise protestante de Genève (EPG), et de l'engagement à 50% d'un producteur digital censé créer des contenus pour la jeunesse. «On ne va pas dépenser 170'000 francs pour deux nouveaux projets alors que nous ne savons pas encore comment réaliser des économies», a avancé le président de l'EERV Vincent Guyaz.

«Vous ne pourrez pas baisser le budget sans supprimer des missions», a réagi Christian Miaz. «Prenons l'exemple de la RTS ou de l'OPM. Si vous souhaitez baisser le budget de ces services, il faudra renvoyer des personnes. L'avenir qui est décrit aujourd'hui se passera donc de nouveaux projets et d'innovation.» Le Valaisan Gilles Cavin complète: «Il faut peut-être que la CER s'habitue à ce qui est devenu normal pour les Eglises les moins riches. A savoir qu'innover, aujourd'hui, implique de sacrifier quelque chose d'existant.» PROTESTINFO